



Forêt d'ici

Votre feuille info

N°5 - JUILLET 2026

Forêt d'ici - Votre feuille info



S'ADAPTER POUR MIEUX PRÉPARER L'AVENIR

Entre évolutions réglementaires, enjeux économiques et aléas climatiques, découvrez comment Forêt d'ici s'organise pour construire une gestion toujours plus résiliente.



MENUS BOIS

Quels sont les changements à prévoir avec l'arrivée des nouveaux standards PEFC ?



FACTURATION ÉLECTRONIQUE

On vous en dit d'avantage sur les procédés mis en place par la coopérative



DISPOSITIFS D'AIDES

Avec la suspension du dispositif France Nation Verte, nous faisons le point

ÉDITO

PIERRE-OLIVIER DREGE



Chers adhérents,

L'année forestière 2026 s'inscrit dans un contexte contrasté, entre signaux encourageants et défis persistants.

Du côté des bonnes nouvelles, les conditions climatiques ont été globalement favorables au bon déroulement des coupes et des travaux chez nos adhérents. Il nous faudra cependant évaluer avec attention l'impact de la canicule de ces mois de juin et juillet sur nos peuplements, et plus encore sur les plantations récentes. Le marché, quant à lui, reste relativement bien orienté à ce stade, malgré les turbulences nationales et internationales.

Sur le plan des aides publiques, nous avons essuyé un coup d'arrêt inattendu : le guichet national de France Nation Verte dédié au renouvellement des peuplements s'est refermé sans préavis le 9 juin dernier. Cette décision, reflet des tensions budgétaires actuelles, n'est pas une bonne nouvelle. Heureusement, nombre de dossiers avaient pu être déposés avant cette date. Pour les autres, je vous invite à vous rapprocher sans tarder de votre technicien afin d'explorer les alternatives disponibles : dispositifs

régionaux, crédits carbone ou programme Plantons Pour l'Avenir — autant de leviers pour financer vos projets pour l'automne.

Sur le plan technique, nos équipes de recherche-développement et de terrain concentrent leurs réflexions sur un enjeu central pour les propriétaires forestiers : face au changement climatique, comment procéder au renouvellements de nos peuplements, choisir les essences les mieux adaptées... ? Les « stations forestières » ne sont plus immuables. La migration assistée d'espèces plus méridionales, résistantes à la sécheresse et aux fortes chaleurs estivales, s'impose désormais comme une nécessité dans nombre de nos régions. Le développement d'incendies de forêts dans des zones septentrionales jusqu'ici épargnées va aussi nous pousser à intégrer cette dimension dans nos réflexions.

Du côté de nos scieries, l'activité se poursuit dans un contexte de marché affecté par les incertitudes économiques et la hausse des coûts énergétiques, une réalité partagée par l'ensemble du secteur. La mise aux normes de notre nouvelle scierie Petit progresse bien : les premiers essais de transformation de chêne sont concluants, et des investissements complémentaires sont prévus en fin d'année.

Dans ce contexte parfois fluctuant, nos équipes sont pleinement mobilisées pour répondre à vos besoins avec réactivité. Je vous encourage vivement à prendre contact dès maintenant avec votre technicien pour co-construire vos projets 2026-2027 et les programmer en amont, afin de pouvoir les engager dès le début de la prochaine saison forestière.

D'ici là, je vous souhaite un bel été, en espérant qu'il sera clément pour nos forêts.

Pierre Olivier DREGE,
Président de Forêt d'ici

A handwritten signature in dark ink, consisting of a stylized 'PO' followed by a flourish and a horizontal line.

ACTUALITÉ

INCENDIES VOLONTAIRES SUR NOS BOIS

Communiqué de presse Forêt d'ici envoyé le 20/07

Alors que la France brûle, des actes de malveillance ont conduit à l'incendie de plusieurs de nos piles de bois-énergie et à la dégradation d'un broyeur.

Alors que la France traverse un nouvel épisode de canicule et que les incendies se multiplient sur l'ensemble du territoire, détruisant déjà plus de 32 000 hectares de forêt, plusieurs de nos piles de bois-énergie ont été volontairement incendiées ces dernières semaines, notamment en Alsace et dans l'Yonne.

Pendant que nos forestiers luttent chaque jour pour préserver nos forêts face au changement climatique, à la chaleur et au risque incendie, plusieurs de nos piles de bois-énergie ont été volontairement incendiées ces dernières semaines, notamment dans l'Yonne, après un premier incendie et de la dégradation d'un broyeur en Alsace.

Au-delà de la perte matérielle, ces actes sont particulièrement alarmants. Ces stocks sont entreposés en forêt ou à ses abords.

En pleine période de canicule, un feu de cette ampleur aurait pu se propager en quelques minutes et provoquer une catastrophe humaine et environnementale.

Ils posent aussi une véritable question de cohérence.

Brûler volontairement du bois à l'air libre, sans aucun contrôle, génère des émissions inutiles et gaspille une ressource précieuse. Valorisé dans une chaufferie biomasse, ce même bois produit une énergie renouvelable dans des installations équipées pour maîtriser les émissions.



Les 1 100 tonnes de bois-énergie détruites ces dernières semaines représentent près de 3 300 MWh d'énergie, soit de quoi chauffer environ 180 foyers. Une énergie qui aurait pu être utile, mais qui s'est envolée en fumée. Sans parler du temps consacré par les pompiers, déjà bien occupés en ce moment, pour canaliser ces incendies.

Forêt d'ici gère les forêts de ses adhérents sur le long terme. Contrairement aux idées reçues, le bois-énergie n'est pas du bois prélevé au détriment de la forêt. Il est issu des travaux sylvicoles, des bois qui ne peuvent être valorisés autrement ou des sous-produits de l'exploitation, et qui sont nécessaires à la production de bois d'œuvre. C'est aussi grâce à cette valorisation que nous pouvons entretenir les forêts, les renouveler et préparer celles de demain.

En cette période où nos forêts sont déjà mises à rude épreuve, elles ont plus que jamais besoin d'être protégées.

Provoquer volontairement un départ de feu à proximité d'un massif forestier est un acte non seulement incompréhensible mais surtout criminel. Cela expose à des risques majeurs les femmes et les hommes qui protègent nos forêts, les riverains et les sapeurs-pompiers déjà mobilisés sans relâche. Les conséquences auraient pu être désastreuses, tant au niveau humain qu'écologique et environnemental

Jean-Baptiste SCHWEBEL
Directeur Général Forêt d'ici

Hausse des prix de l'énergie

QUEL IMPACT SUR VOS TRAVAUX EN FORÊT ?

Depuis plusieurs mois, le contexte énergétique international entraîne une forte augmentation des coûts liés aux carburants et à l'énergie. Cette évolution touche l'ensemble de l'économie, y compris les activités forestières.

La fermeture du détroit d'Ormuz a provoqué une hausse brutale des cours de l'énergie, entraînant une augmentation rapide des prix des carburants. Cette situation a eu des conséquences directes sur le coût du transport des bois et des opérations d'exploitation forestière.

Forêt d'ici a notamment subi une forte hausse des « pieds de facture », mécanisme réglementaire obligatoire dans le transport routier. Jusqu'alors quasi nuls, voire négatifs certains mois, ces compléments de facturation ont progressé de 10 à 12 % depuis le mois de mars 2026.

Dans le même temps, le coût des opérations d'abattage, de débardage et de broyage du bois-énergie a également augmenté, dans des proportions plus limitées, de l'ordre de 4 à 5 %.

Bien que des dispositifs d'accompagnement aient été mis en place par les pouvoirs publics, ils restent limités et souvent complexes à mobiliser, notamment pour les petites entreprises de travaux forestiers.

Dans notre métier, l'énergie est présente à chaque étape de la gestion et de l'exploitation des forêts. Les hausses de prix impactent notamment :

- Les déplacements des techniciens sur le terrain ;
- Les travaux sylvicoles réalisés par les entreprises de travaux forestiers ;
- L'exploitation et la récolte des bois mécanisées ;
- Le transport des bois vers les lieux de transformation ou de valorisation.

Ces augmentations représentent une part importante des coûts de production des entreprises qui interviennent dans vos parcelles. Certaines d'entre elles font aujourd'hui face à une hausse significative de leurs charges d'exploitation.

Conscients de ces difficultés, nous travaillons avec nos partenaires et prestataires afin de maintenir un niveau de service de qualité tout en limitant autant que possible les répercussions sur les propriétaires forestiers.

LES INITIATIVES MISES EN PLACE EN INTERNE

Forêt d'ici agit également sur ses propres charges de fonctionnement. Les déplacements professionnels représentent un poste de dépense important : **les véhicules de la coopérative consomment environ 20 000 litres de carburant chaque mois.**

Plusieurs mesures ont ainsi été rappelées à l'ensemble des salariés afin de maîtriser ces coûts sans dégrader la qualité du service rendu aux propriétaires forestiers. Le covoiturage est encouragé et une attention particulière est portée à l'éco-conduite.

Les collaborateurs sont également invités à mieux planifier leurs déplacements, à limiter le recours aux autoroutes lorsque cela est possible et à privilégier les stations-service les plus compétitives. Parallèlement, une réflexion est engagée sur l'électrification progressive du parc automobile. Cette évolution permettrait de réduire l'empreinte carbone de la coopérative, de limiter sa dépendance aux fluctuations des marchés de l'énergie et de mieux maîtriser ses coûts de fonctionnement.

Au-delà des carburants, les consommations d'électricité et de chauffage constituent également un levier d'action. Quelques gestes simples ont ainsi été rappelés aux équipes : fermer les portes des bureaux en quittant les locaux afin de limiter les déperditions de chaleur ou de fraîcheur, ou encore utiliser les stores et volets pour maintenir une température agréable lors des périodes de fortes chaleurs avant de recourir à la climatisation.

Malgré ce contexte, le Conseil d'administration de Forêt d'ici a fait le choix de ne pas augmenter les tarifs horaires des prestations réalisées par ses ouvriers, techniciens et ingénieurs. Les tarifs appliqués pour l'exercice 2025-2026 restent donc identiques à ceux arrêtés en septembre 2025.



ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DE TRAVAUX FORESTIERS

L'augmentation du prix des carburants, et plus particulièrement du gazole non routier (GNR), pèse fortement sur les entreprises de travaux forestiers (ETF). Pour beaucoup d'entre elles, dont la situation financière est déjà fragile, cette hausse représente un enjeu majeur.

Parce que ces entreprises sont des partenaires essentiels de la coopérative, Forêt d'ici a souhaité mettre en place des mécanismes permettant de partager une partie de ces surcoûts et de préserver des relations durables.

EXPLOITATION FORESTIÈRE : UNE INDEXATION SELON LES CONTRATS

Les tarifs d'exploitation forestière mécanisée peuvent évoluer en fonction du prix du GNR. Cette évolution repose sur une formule d'indexation mensuelle fondée sur :

- une consommation moyenne de 2,5 litres de GNR pour l'abattage et le débardage d'un mètre cube de bois ;
- un prix de référence du GNR fixé à 0,69 € HT par litre, correspondant à la moyenne observée en 2025 ;
- un partage équitable du surcoût entre la propriétaire et l'entreprise de travaux forestiers, sachant que la direction commerciale négocie le prix de vos bois afin de compenser cette hausse.

À titre d'exemple, si la hausse du prix du GNR entraîne un surcoût de 2 €/m³, notre politique vise à ce que celui-ci soit réparti à parts égales : 1 €/m³ est pris en charge par l'ETF et 1 €/m³ est répercuté dans le coût de la prestation.

Dans tous les cas, nous veillons à ce que ces évolutions impactent le moins possible nos adhérents (maintien des prix à l'unité ou des mercuriales).

TRAVAUX SYLVICOLES : UN DISPOSITIF COMPARABLE

Le même principe s'applique aux travaux sylvicoles mécanisés faisant appel à des engins motorisés, comme la préparation des sols, le dégagement, le dépressage ou la création de pistes.

Une formule d'indexation mensuelle a été mise en place en considérant que la consommation de GNR représente environ 17 % du coût total de ces travaux. Là encore, notre politique vise à ce que le surcoût lié à l'évolution du prix du carburant soit partagé à parts égales entre l'entreprise de travaux forestiers et le propriétaire.

Les plantations manuelles, les plants ainsi que les fournitures diverses ne sont pas concernés par ce dispositif. Ces modalités d'adaptation des coûts sont prévues par l'article 6 de nos Conditions Générales de Vente.

TRANSPORT ET COMMERCIALISATION DES BOIS : DES MARCHÉS SOUS TENSION

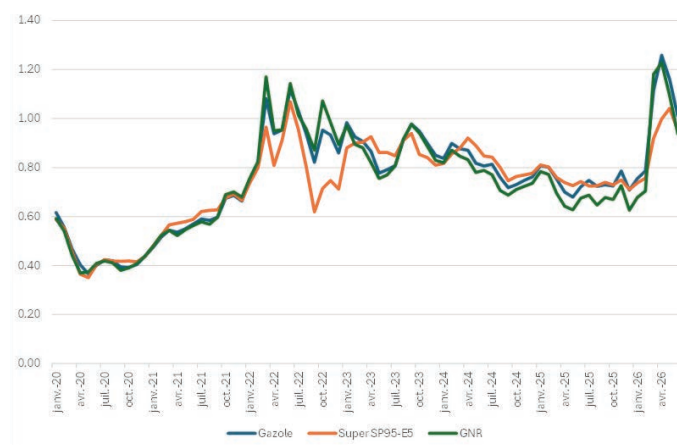
Face à cette situation, les équipes commerciales de Forêt d'ici ont rapidement engagé des discussions avec les acheteurs afin qu'une partie de ces surcoûts soit absorbée par les marchés, les propriétaires forestiers ne pouvant supporter seuls ces hausses exceptionnelles.

Les marchés les plus dynamiques, notamment ceux des résineux et du bois d'industrie, ont généralement accepté des revalorisations temporaires couvrant tout ou partie de ces surcoûts. Les négociations ont été plus difficiles sur les marchés du bois d'œuvre feuillu et du peuplier, déjà sous tension. Dans ces situations, les échanges ont davantage porté sur une augmentation des volumes contractualisés que sur une hausse des prix, afin de préserver les débouchés tout en accompagnant la filière.

CAS PARTICULIER DU BOIS-ÉNERGIE :

Pour le bois-énergie, la situation est différente. Les contrats étant, pour la plupart, indexés chaque trimestre, voire chaque mois, les prix de vente évoluent automatiquement en fonction des indices du transport. Cette indexation permet de répercuter progressivement les variations des coûts de production, tout en conservant un léger décalage dans le temps.

**Prix de vente H.T.T du carburant
(en €/ litre)**



Nouveau standard PEFC

ET LE SUJET DES MENUS BOIS

*Lorsque l'on récolte du bois, il reste souvent au sol des branches, des rameaux et les extrémités des arbres. Ces éléments sont appelés les **menus bois**.*

À première vue, ils peuvent sembler sans grande valeur. Pourtant, ils jouent un rôle essentiel pour la forêt. En se décomposant naturellement, ils restituent au sol une grande partie des éléments nutritifs dont les arbres ont besoin pour grandir. Ils contribuent également à protéger le sol contre l'érosion et limitent les tassements causés par le passage des engins forestiers.

C'est pour cette raison que le nouveau standard PEFC accorde une attention particulière à la préservation des menus bois en forêt.

LES MENUS BOIS
10% du volumes de bois total
mais 90% de la ressource
minérale

POURQUOI CETTE ÉVOLUTION ?

Les menus bois n'ont pas vocation à être commercialisés en tant que tels. Néanmoins, le broyage des houppiers (la partie supérieure de l'arbre comprenant les branches) ou des brins de taillis pour produire du bois énergie entraîne généralement l'exportation d'une partie de ces menus bois hors de la parcelle.

Cette valorisation en bois énergie permet aujourd'hui de rentabiliser certains travaux auparavant coûteux, comme l'ouverture de cloisonnements (couloirs de circulation pour les engins forestiers), et d'améliorer les revenus des propriétaires grâce à la valorisation de produits qui n'auraient pas trouvé d'autres débouchés.

Cependant, ces pratiques ne doivent pas nuire à la forêt en réduisant sa capacité de production ou ses fonctions de protection.

PEFC l'a d'ailleurs bien compris. C'est pourquoi le standard autorise l'export des menus bois uniquement dans des cas justifiés et documentés.

Les coopératives ont proposé à PEFC France des pratiques sylvicoles prenant en compte les caractéristiques de chaque parcelle (pente, fertilité du sol, zonage environnemental, etc.) et favorisant des méthodes d'exploitation permettant de concilier les enjeux économiques et environnementaux.

Ces pratiques, aujourd'hui validées par PEFC France, pourront évoluer à mesure que les connaissances progressent. Au travers de deux exemples concrets, découvrez comment les techniciens les mettent en œuvre sur vos chantiers.

LES MENUS BOIS : DE QUOI PARLE-T-ON ?

Le menu bois regroupe l'ensemble des bois dont le diamètre est inférieur ou égal à 7 cm, qu'ils soient au sol ou encore sur pied. Il comprend notamment :

- les branches laissées au sol ;
- les tiges entières de moins de 7 cm de diamètre (sous-étage ligneux, rejets, semis ligneux, etc.) ;
- la partie terminale des tiges de diamètre supérieur à 7 cm (perches et petits bois) ;
- ainsi que l'extrémité des houppiers des bois moyens, gros bois et très gros bois.

Deux exemples concrets

BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ : OUVERTURE DE CLOISONNEMENT SUR SOL SENSIBLE

Sur une propriété récemment acquise cette année dépourvue jusqu'alors d'une gestion régulière, des travaux d'ouverture de cloisonnements sont en cours afin de faciliter la gestion future de celle-ci.

Comme les sols sont particulièrement sensibles au tassement, les équipes ont choisi de laisser sur place une partie des menus bois. Une période d'attente permet également aux feuilles de retomber au sol avant l'évacuation des bois, afin qu'une partie des éléments nutritifs reste dans la parcelle.

Mais cette méthode aura permis de conserver sur le parterre de coupe la richesse minérale des plus petits brins qui servira au développement de la future plantation.

Une période de ressuyage n'était pas envisageable sur cette parcelle, car la propriété sera temporairement enclavée par des travaux d'ampleur sur un réseau de proximité. Il était primordial de débarder les bois rapidement sans quoi le propriétaire perdait tout revenu ou devait repousser son projet de plantation.

NORMANDIE : COUPE DE RÉCOLTE DÉFINITIVE

Dans une parcelle destinée à être replantée, le propriétaire a souhaité valoriser une partie du taillis en bois énergie.

Afin d'optimiser son revenu, le taillis a été transformé en bois énergie à l'exception des menus bois (inférieur à 7cm de diamètre) qui ont été exploités mais abandonnés sur le parterre de coupe.

Il s'agit d'une technique de rétention, qui ici passe par un abandon d'une partie des produits. L'autre partie des menus bois est extraite de la parcelle avec les brins de taillis transformés en énergie verte.

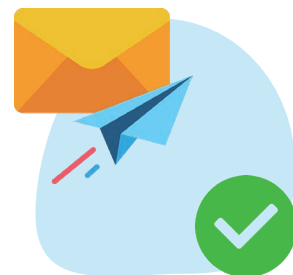
Dans ces deux exemples, c'est la valorisation d'au moins une partie des produits en bois énergie, qui a conduit à la faisabilité des interventions. C'est pourquoi les équipes de la coopérative veillent à trouver le meilleur compromis économique tout en préservant la fertilité et la structure des sols.

S. Lefrançois - responsable QSE, J. Petit directeur technique



Facturation électronique

ON VOUS EN DIT PLUS !



Comme indiqué dans le dernier numéro, la nouvelle réglementation sur la facturation électronique entre progressivement en vigueur à partir du 01.09.2026.

Tout sylviculteur possédant un numéro SIREN doit être en capacité de recevoir, à compter du 01.09.2026, des factures électroniques sur une plateforme agréée qu'il aura choisie.

Forêt d'ici vous éclaire pour que vous puissiez trouver la solution la mieux adaptée à vos besoins.

Votre seule obligation est d'être inscrit sur l'annuaire des entreprises au 1er septembre 2026, donc d'avoir choisi une Plateforme agréée afin de pouvoir réceptionner des factures électroniques.

Pour remplir votre obligation, plusieurs possibilités s'offrent à vous :

- **Si votre gestion comptable est réalisée par un cabinet, nous vous conseillons de vous rapprocher de lui.**
- **Si vous n'avez pas de comptable, vous pouvez vous orienter vers une plateforme agréée proposée par les banques.** Elles sont en général simples et gratuites (exemple en lien ci-dessous de KOLECTO, solution proposée par le crédit agricole).
- **Choisir la même plateforme agréée que la coopérative :** Forêt d'ici a travaillé en partenariat avec la plateforme agréée SAGE pour vous permettre d'accéder à une offre adaptée (brochure en lien ci-dessous).

Si vous optez pour cet accompagnement de la part de Forêt d'ici, nous pouvons effectuer pour vous les démarches d'inscription. Vous pouvez vous rapprocher de votre agence. Un premier mail vous a été envoyé mi-juin pour les adhérents souhaitant l'accompagnement de la coopérative.

Ceux ayant répondu au formulaire recevront une demande de signature électronique



QUEL CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE ?

La facturation électronique se traduit par deux obligations, la réception des factures et l'émission des factures électronique.

• Obligation de réception

Au 1er septembre 2026, toutes les entreprises doivent avoir la capacité de recevoir les factures électroniques de leurs fournisseurs.

A noter : en tant que propriétaire forestier, vous êtes concerné au 1er septembre 2026 lorsque vous recevez des factures d'un professionnel (dont votre coopérative).

• Obligation d'émission

Dates selon Entités concernées:

- 1^{er} septembre 2026 ; les grandes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire
- 1^{er} septembre 2027; les petites et moyennes entreprises, les micro-entreprises

Cela comprend :

- L'envoi de vos factures sous format électronique (E-invoicing)
- La déclaration des transactions (E-reporting)
- La déclaration de paiement pour les prestations de services (E-reporting)

A noter : en tant que propriétaire forestier, vous êtes concerné au 1er septembre 2027 par les émissions :

- lorsque vous vendez à un professionnel (dont votre coopérative) E-invoicing ;
- lorsque vous vendez à un particulier (ex : bois de chauffage)
- E-reporting

TRANSACTION ENTRE FORÊT D'ICI ET ADHÉRENTS

Avec la coopérative, votre seule obligation au 1er septembre 2026 est de pouvoir réceptionner des factures.

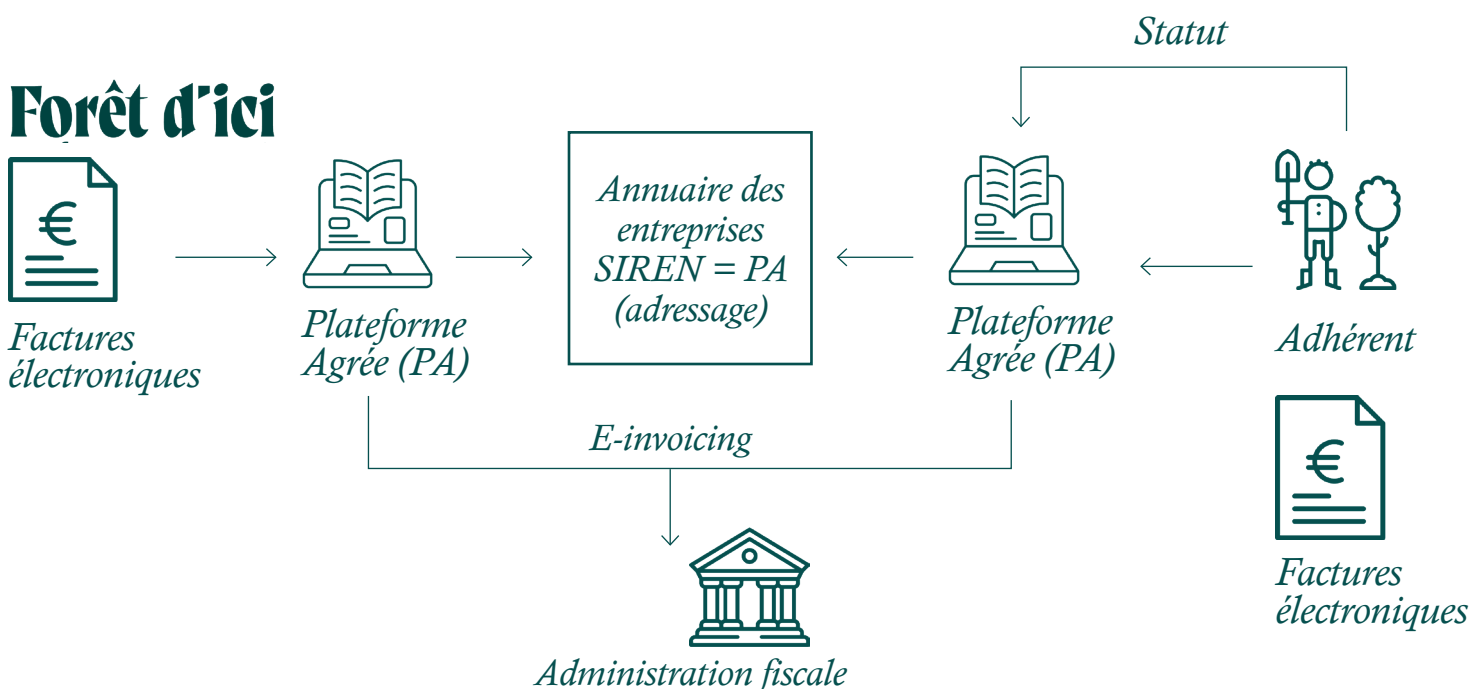
• Prestations vendues par la coopérative

La coopérative Forêt d'ici à l'obligation d'émettre ses factures sous format électronique au 1er septembre 2027. Néanmoins afin d'anticiper cette obligation, la coopérative émettra ses factures sous format électronique dès début 2027. En tant qu'adhérent, votre obligation est de pouvoir recevoir celles-ci via votre PA (Plateforme Agrée).

• Rémunération de vos apports de bois par la coopérative

Ces transactions sont facturées par le biais de l'auto-facturation. La coopérative établit pour votre compte la facture d'apport de bois. Il n'y a pas de changement sur ce point.

La coopérative, en fonction de la date de votre obligation d'émission (1er septembre 2027), établira et transmettra la facture sous format électronique. En tant qu'adhérent, votre obligation est donc de pouvoir recevoir celles-ci via votre PA.



GROUPEMENTS FORESTIERS

UNE SOLUTION DE GESTION PATRIMONIALE QUI SE CONCRÉTISE... ET D'AUTRES CORDES À NOTRE ARC

Nous vous en avons déjà parlé : le GF des Forêts d'ici, officiellement créé fin 2025, poursuit son développement. Il va concrétiser sa première acquisition, avec une forêt feuillue de 17 ha, située dans l'Oise.

Constituée en majorité de Châtaignier, sur des sols de très bonne fertilité et bien desservie, cette forêt bénéficiera d'une gestion dynamique, mise en œuvre par l'agence Oise Ile de France de la coopérative. Le GF des Forêts d'ici compte actuellement 16 associés et a levé près de 400 k€.

En complémentarité des GF des Bois de l'Est 1 et 3, il constitue une solution patrimoniale pour les adhérents qui souhaitent rejoindre un projet forestier.

Y souscrire par des apports en numéraire permet de rejoindre un projet collectif et de bénéficier de crédits d'impôts (notamment DEFI acquisition, à saisir avant fin 2027 !).

Nos GF sont également des solutions pour pérenniser la détention d'un bien de nature forestière en se libérant de sa gestion opérationnelle ou en dénouant des situations de blocage : l'apport en nature d'une propriété forestière contre parts sociales est une solution qui présente de nombreux avantages.

Compte tenu des enjeux majeurs en matière de gestion patrimoniale, vote coopérative propose des solutions adaptées à tous les contextes :

- Expertise et accompagnement à la vente de forêts ;
- Appui à la gérance dans le cadre des contrats de suivi de gestion : nos contrat Sérénité permettent de déléguer de nombreuses tâches, y compris administratives.

Investissement dans un GF, projet de vente, besoin de délégation... ? N'hésitez pas à contacter vos agences ou notre service gestion patrimoniale.

Nous ne manquerons pas de revenir sur nos solutions dans les mois à venir.

Julien PETIT
Directeur technique, Responsable gestion patrimoniale

RAPPEL CONCERNANT NOS GF

OBJECTIFS D'ACQUISITION

- Sols très productifs
- Avec une bonne desserte
- Essences et peuplements diversifiés
- Massif acquis auprès de propriétaires extérieurs et d'adhérents

DÉVELOPPEMENT À DATE

- Le GF des forêts d'ici vient d'acquérir 17ha de forêt dans l'Oise
- Le GF des Bois de l'Est 1 détient 390 ha répartis dans le Nord Est
- Le Gf des Bois de l'Est 3 détient 527 ha dans le quart Nord Est.

Ces 3 GF restent ouverts à souscription et poursuivent leur développement.

AIDES AU RENOUVELLEMENT FORESTIER

DES Â-COUPS, DES BESOINS...ET DES POSSIBILITÉS



Le Ministère de la Transition Ecologique a brutalement annoncé la fermeture du guichet de demandes d'aides « France Nation Verte » pour l'année 2026.

La consommation de l'enveloppe budgétaire était prévue, mais une annonce officielle le matin avec application à midi est pour le moins surprenante.

Nos équipes en agence et l'équipe subvention de la direction technique se seront mobilisées dans des délais contraints pour déposer 164 dossiers, représentant 583 ha et près de 3 300k€ d'aides au bénéfice de nos adhérents.

Tous les projets identifiés n'auront malheureusement pas pu être déposés : les adhérents concernés seront contactés à ce sujet.

A quand le ré abondement des crédits, quid du cahier des charges du dispositif ?... La suite des opérations reste incertaine. Notre fédération et la filière se mobilisent pour relancer les financements d'Etat, les besoins de dynamiser le renouvellement forestier étant plus criants que jamais : adaptation au changement climatique, vieillissement des peuplements, adéquation entre la ressource et les besoins de l'industrie...tous les indicateurs convergent vers des besoins en augmentation.

Nos équipes se mobilisent également pour maintenir la dynamique de renouvellement par un bouquet de solutions :

- Financement des boisements ou des reboisements de peuplements sinistrés, grâce à notre cellule carbone ;
- Mobilisation de dispositifs locaux ou régionaux (FA3R, Forêts d'avenir en Alsace, FEADER en Normandie...) ;
- Déploiement de solutions techniques alternatives ou plus extensives, lorsqu'elles sont adaptées : enrichissements, travaux en futaie irrégulière...

Vos forêts ont besoin de se renouveler, n'hésitez pas à nous contacter à ce sujet.

Julien PETIT
Directeur technique

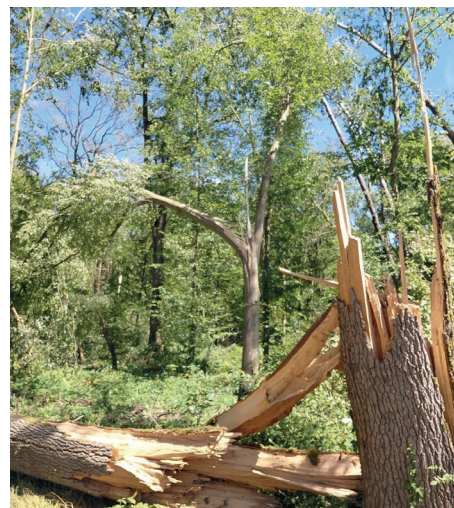
Dernière minute : l'association Canopée a engagé un recours auprès du conseil d'Etat sur la légalité du décret qui constitue la base juridique des aides France Nation Verte .

Ils ont obtenu gain de cause le 15/07/2026, au motif d'un manque de consultation préalable du public. Cette démarche d'obstruction aura des incidences sur les délais d'engagement de certains dossier déposés. Nous ne manquerons pas de vous informer de l'évolution de la situation.

ACTUALITÉ D'ICI

UNE TEMPÊTE QUI PERTURBE NOS PRÉVISIONS

Le 29 juin dernier, une violente tempête a touché les Hauts-de-France, provoquant d'importants dégâts dans de nombreux massifs forestiers. Une multitude d'arbres ont été cassés, dont une part importante devra être orientée vers la filière bois-énergie.



UN MARCHÉ DÉJÀ PEU DEMANDEUR

Cette arrivée massive de bois intervient dans un contexte déjà peu favorable pour la filière bois-énergie. La saison de chauffe 2025-2026 a été marquée par des températures particulièrement clémentes, une période de consommation plus courte que d'habitude, une activité industrielle en retrait et le démarrage retardé de plusieurs nouvelles installations de chauffage.

Résultat : les besoins en bois-énergie sont actuellement inférieurs aux volumes habituellement commercialisés.

L'afflux de bois issus de la tempête vient donc accentuer cet engorgement, avec des volumes à écouler plus importants que la capacité immédiate du marché.

DES DÉLAIS DE STOCKAGE PLUS LONGS

Dans ce contexte, les durées de stockage des bois destinés à l'énergie seront probablement plus longues qu'à l'accoutumée. Cette situation est malheureusement difficile à éviter au regard des volumes concernés.

Afin de préserver au mieux la valeur des bois, les équipes de Forêt d'ici chercheront, chaque fois que cela sera possible, à orienter les produits vers les marchés les plus rémunérateurs.

Les bois pouvant répondre aux cahiers des charges du bois d'industrie ou du bois de chauffage seront ainsi valorisés dans ces filières en priorité, dans la limite des débouchés disponibles.

AUCUN IMPACT SUR LES CONDITIONS DE RACHAT

Ce stockage prolongé entraînera donc une diminution du taux d'humidité des bois au fil des mois. Cette évolution est toutefois sans conséquence pour les propriétaires forestiers.

En effet, les quantités de bois à broyer achetées aux adhérents sont calculées à taux d'humidité fixe: bois secs ou humides, les quantités payées sont les mêmes. **Le séchage supplémentaire lié à une durée de stockage plus longue ne remet donc pas en cause les conditions de valorisation prévues.**

Les équipes de Forêt d'ici restent pleinement mobilisées afin d'organiser l'évacuation des bois dans les meilleures conditions possibles et de limiter les conséquences de cet épisode climatique exceptionnel pour les propriétaires forestiers.

Assurance forêt : nous profitons de ce triste épisode pour vous rappeler qu'il existe des solutions d'assurance des forêts contre les risques climatiques. La proportion de forêts assurées reste toutefois aujourd'hui limitée : discutez avec nos équipes des possibilités et intérêts de vous assurer !

ACTUALITÉ D'ICI

RENDEZ-VOUS EN FORÊT

Lorraine - Visite de la restauration de la forêt de Feing Counot et de sa tourbière

Le mois derniers, nous avons fait visiter à plus de 30 adhérents lorrains la forêt de Feing Counot, un espace naturel de près de 12 ha dans les Vosges.

La forêt, possédant une tourbière, celle-ci contribue à la qualité de l'eau du ruisseau situé en contrebas.

Malheureusement, une plantation monospécifique d'épicéas, qui a dépéri du fait des sécheresses et des scolytes, a fragilisé cette tourbière.

Acquis par Le Printemps des Terres, le site est aujourd'hui au cœur d'un programme visant à restaurer la tourbière, améliorer la qualité de l'eau du ruisseau de la Hutte et recréer des habitats favorables à une biodiversité remarquable.



Au programme : restauration hydrologique, diversification des peuplements forestiers, remplacement progressif des épicéas par des essences adaptées, et création d'habitats propices à des espèces emblématiques comme le grand tétras, certaines libellules ou encore le Nacré de la Canneberge.

Un bel exemple de restauration que Mathilde et Clément ont pu présenter à nos adhérents !

Artois - Picardie - Réunion de vulgarisation avec le CNPF

Plus de 60 propriétaires forestiers étaient présents vendredi 12 juin dernier à Belloy-Saint-Leonard (80) pour une réunion de vulgarisation sur le thème des premiers entretiens de plantation.

Cette réunion du CNPF a été coanimée par Forêt d'ici (ce sont Christophe GROGNET et Grégoire MARCOTTE de l'agence Artois-Picardie qui ont réalisé une partie de la formation).



Prochains rendez-vous forestiers :

- Normandie : vendredi 2 octobre, sur le secteur de Neufchâtel-en-Bray (76)
Réunion sur le thème de la singularité de vos arbres et valorisation de leurs sciages.

Au programme : démonstration de tailles de formation sur jeunes plants et présentation d'une scierie mobile en fonctionnement

ACTUALITÉ D'ICI



Visite parlementaire

Le jeudi 2 juillet, une visite parlementaire réunissant une quarantaine de participants a été organisée en partenariat avec Sylvo'watt, l'ONFE, le CIBE et la FEDENE afin de faire évoluer les idées reçues des institutionnels sur le bois-énergie.

Du côté de Forêt d'ici, Damien François, notre responsable R&D, a animé la visite d'une parcelle appartenant à l'un de nos adhérents.

Trois messages clés ont servi de fil rouge tout au long de cette journée :

- la forêt est gérée durablement ;
- le bois-énergie est complémentaire des autres usages ;
- le bois-énergie est un outil d'adaptation au changement climatique.

Visite de l'usine d'un client historique

le 1er juillet dernier, nos équipes commerciales ont eu la chance de visiter les ateliers d'un de nos clients historiques basé en Moselle, la parqueterie CHENE DE L'EST!

Elles ont pu découvrir les différentes étapes de fabrication d'un parquet, depuis la réception des grumes jusqu'au produit fini.

Cette visite nous a permis de mieux comprendre les exigences de transformation, les critères de qualité attendus et le savoir-faire nécessaire pour valoriser chaque pièce de bois.

